



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/66  
29 mars 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie et  
des questions financières connexes

Neuvième session  
Genève, 7-11 mars 2005

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT, DE  
LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES  
CONNEXES SUR SA NEUVIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 7 au 11 mars 2005

**TABLE DES MATIÈRES**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. RECOMMANDATIONS CONCERTÉES.....	3
II. DÉCLARATIONS LIMINAIRES.....	6
III. QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE CONCERNANT L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT.....	10
IV. QUESTIONS CONCERNANT LES ACCORDS INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENTS.....	14
V. EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT: ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES NATIONALES.....	17
VI. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION.....	22
VII. APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE DOHA.....	25
VIII. QUESTIONS DIVERSES.....	26
IX. DÉCISIONS DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE.....	31
X. QUESTIONS D'ORGANISATION.....	32
 <i>Annexes</i>	
I. ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA DIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION.....	34
II. THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS EN 2005.....	35
III. PARTICIPATION.....	37

## Chapitre I

### RECOMMANDATIONS CONCERTÉES

1. La Commission se félicite de l'application par le secrétariat des recommandations adoptées à la huitième session et de ses contributions aux travaux de recherche et à l'analyse des politiques, à l'assistance technique ainsi qu'au renforcement des capacités et du consensus.
2. La Commission apprécie les renseignements fournis dans le document intitulé *DITE Activities Report 2004* et souhaiterait que ce document soit publié à intervalles réguliers.
3. La CNUCED devrait, à la lumière des débats de la présente session, poursuivre ses travaux d'analyse sur l'investissement étranger direct (IED) et les sociétés transnationales (STN) ainsi que leurs incidences sur le développement, en particulier ses analyses approfondies des politiques et des mesures susceptibles d'aider les pays en développement de toutes les régions à attirer l'IED et à en tirer parti pour réaliser leurs objectifs de développement. La Commission note avec satisfaction les travaux entrepris par le secrétariat pour analyser les tendances régionales et mondiales récentes en matière d'IED (mondialisation/internationalisation des activités de recherche-développement des STN et flux d'IED en provenance des pays en développement, par exemple). Elle encourage le secrétariat à approfondir l'analyse de ces tendances et des conséquences à en tirer, en particulier dans le contexte de la coopération Sud-Sud. Le secrétariat devrait également assurer le suivi des travaux sur l'IED dans le secteur des services (par exemple dans l'industrie du tourisme, qui intéresse tout spécialement les pays en développement), tels qu'ils ont été présentés récemment dans le *World Investment Report 2004*.
4. Notant qu'un certain nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), ont absolument besoin de renforcer leur capacité de collecte et d'analyse de données sur l'IED, la Commission demande au secrétariat de leur apporter un appui accru dans ce domaine en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes.
5. Compte tenu des débats qui ont eu lieu à la présente session, la Commission demande au secrétariat de poursuivre ses travaux sur les accords internationaux d'investissement et de transfert de technologie, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects bilatéraux et régionaux et sur l'échange d'expériences concernant l'application des engagements internationaux pris en la matière. Une attention particulière doit être accordée aux enjeux et aux faits nouveaux, notamment dans le domaine du règlement des différends entre investisseurs et États, et aux activités connexes d'analyse et d'assistance technique.
6. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement et des suggestions qu'il contient. Elle recommande au secrétariat de renforcer encore son programme de bonne gouvernance pour la promotion de l'investissement et d'aider un plus grand nombre de pays en développement intéressés, en particulier les PMA, à adopter des mesures dans ce domaine. Le secrétariat devrait, entre autres, continuer de prêter son concours aux gouvernements des pays d'accueil, notamment par des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les organismes de promotion de l'investissement, et poursuivre les travaux sur la gouvernance d'entreprise, y compris dans le cadre du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de

comptabilité et de publication (ISAR). Ce faisant, il devrait veiller à créer des synergies entre son programme de bonne gouvernance pour la promotion de l'investissement, ainsi que d'autres activités connexes de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, et ses travaux sur les politiques d'investissement, en particulier les examens de la politique d'investissement, ce qui contribuerait à garantir l'efficacité à long terme de tels programmes.

7. La Commission se félicite de l'assistance fournie aux pays en développement par le biais des examens de la politique d'investissement et du suivi de l'application des recommandations formulées à cet égard. Un appui complémentaire s'avère nécessaire afin que les autres pays intéressés bénéficient également d'évaluations et de l'amélioration de leurs politiques d'investissement. L'efficacité des examens de la politique d'investissement se mesure au degré d'application des recommandations les plus importantes et à la façon dont leur impact peut être amplifié. Les partenaires de développement, le secrétariat et d'autres organisations internationales compétentes doivent donc conjuguer leurs efforts pour soutenir l'application des recommandations par des projets de suivi. La Commission accueille avec satisfaction le rapport de suivi sur l'examen de la politique d'investissement de l'Égypte et recommande à la CNUCED de poursuivre cette série de rapports pour d'autres pays intéressés afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et de définir d'autres mesures à prendre pour leur application effective. Elle considère également les Livres bleus sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement comme un moyen supplémentaire d'encourager la mise en œuvre rapide des recommandations. Il faudrait en outre s'efforcer de faire connaître autant que possible les enseignements spécifiques tirés des examens des politiques d'investissement et des activités de suivi de la CNUCED, par exemple dans le cadre de son mécanisme intergouvernemental et en élaborant de brèves notes d'orientation sur les politiques d'investissement à l'intention des décideurs et des organismes de promotion de l'investissement.

8. La Commission se félicite des interactions avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement visant à aider les pays en développement à attirer l'IED et à en tirer parti et demande de maintenir la pratique consistant à organiser des sessions conjointes. Elle encourage le secrétariat à renforcer encore cette coopération, en particulier dans le cadre du «Partenariat relatif à l'investissement pour le développement», de façon à accroître les échanges d'expériences et de meilleures pratiques et de diffuser plus largement les travaux d'analyse et les conseils de la CNUCED.

9. La Commission souligne la contribution importante que l'investissement, la technologie et la compétitivité des entreprises peuvent apporter à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. À la lumière des débats qui ont eu lieu à la présente session, la CNUCED devrait:

a) Appuyer les activités d'élaboration et d'application des politiques au niveau national, afin d'aider les pays à optimiser les effets positifs que l'IED peut avoir sur les objectifs internationaux de développement, notamment par la réalisation d'examens de la politique d'investissement et de guides de l'investissement, le développement des relations interentreprises, le renforcement des capacités et la fourniture d'autres services consultatifs connexes;

b) Aider les gouvernements des pays en développement à établir un cadre réglementaire propice aux partenariats entre secteurs public et privé et aux investissements dans les entreprises et dans les projets qui fournissent des services de base aux pauvres;

c) Dans le cadre de son programme de travail sur l'investissement, le transfert de technologie et la propriété intellectuelle, étudier comment les pays en développement peuvent accroître leur capacité de production de médicaments essentiels en coopération avec les compagnies pharmaceutiques;

d) Aider les gouvernements des pays en développement à promouvoir l'application de la science et de la technologie aux fins de la réalisation des objectifs internationaux de développement, dont ceux de la Déclaration du Millénaire, en particulier par le biais de ses examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. La Commission se félicite de ce que la CNUCED et le Centre des technologies de l'information de Genève aient conclu un partenariat pour fournir une formation à des ingénieurs et des professionnels de l'information originaires de pays en développement et de PMA;

e) Poursuivre les travaux d'analyse et l'échange d'informations et d'expériences sur la contribution des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil, ainsi qu'il est prévu dans le Consensus de São Paulo, notamment au paragraphe 45 de ce texte;

f) Engager les parties intéressées à nouer un dialogue sur les mesures pratiques à prendre, notamment dans le cadre du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement.

10. La Commission salue les efforts déployés par le secrétariat pour collaborer avec d'autres organisations internationales dans l'exécution de ses activités.

## Chapitre II

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a évoqué le Consensus de São Paulo et a dit qu'un environnement international favorable était essentiel au renforcement des capacités productives pour que les pays puissent participer avec profit à une économie internationale mondialisée. L'investissement, notamment l'investissement étranger direct (IED), jouait un rôle fondamental à cet égard, car il établissait un lien essentiel entre la création de capacités productives et la compétitivité internationale. Il servait au transfert non seulement de ressources financières, mais aussi de connaissances et de technologie, donnait accès à de nouveaux marchés et sources d'approvisionnement, et stimulait la modernisation du secteur des entreprises. Il devait toutefois susciter des comportements appropriés de la part de tous les acteurs intéressés, à savoir pays d'accueil, pays d'origine, communauté internationale dans son ensemble et investisseurs.
2. Les récentes tendances de l'IED, qui nourrissaient à la fois optimisme et préoccupations, devaient être replacées dans le contexte des politiques intérieures et des accords internationaux d'investissement. Le Secrétaire général adjoint a souligné combien il importait d'examiner les incidences effectives et potentielles de la coopération Sud-Sud du point de vue des pays en développement en tant que bénéficiaires et aussi sources d'IED, et il a insisté sur la nécessité de définir les liens entre coopération en matière d'investissement et commerce. Mais l'évolution récente suscitait également des inquiétudes, d'où la nécessité de clarifier des questions fondamentales et de passer en revue l'expérience des pays concernant le respect des engagements internationaux. Dans ce contexte, l'arbitrage entre investisseurs et États revêtait une dimension critique étant donné l'accroissement du nombre de différends depuis le milieu des années 90.
3. En conclusion, le Secrétaire général adjoint a informé la Commission de plusieurs événements intéressants qui auraient lieu au cours de la session, dont une réunion-débat sur les objectifs du Millénaire pour le développement.
4. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a noté l'accroissement appréciable des flux d'IED en 2004 et de la part des pays en développement dans cet accroissement. Cette part des pays en développement restait toutefois concentrée sur un tout petit nombre de pays, tandis que beaucoup d'autres n'attiraient que de faibles montants d'IED. Se conjuguant à des prêts bancaires infimes et à de faibles niveaux d'aide publique au développement, cette situation sapait les efforts réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
5. Quelques pays en développement étaient récemment devenus d'appréciables sources d'IED, et le Groupe des 77 et la Chine souhaitaient vivement que des analyses plus approfondies soient faites notamment du rôle des sociétés transnationales des pays en développement dans l'intensification de la compétitivité, de l'intégration régionale entre pays en développement, de la coopération Sud-Sud et des incidences des IED dans les pays d'accueil. À cet égard, l'aide de la CNUCED pour le rassemblement et le traitement de données restait essentiel.

6. Le Groupe des 77 et la Chine s'inquiétaient des effets des différends en matière d'investissement, qui impliquaient de plus en plus souvent des pays en développement, lesquels étaient généralement mal préparés pour faire face à ce genre de problèmes et étaient souvent confrontés à la perspective de litiges onéreux. D'où l'intérêt de la présente réunion et la nécessité de plus amples travaux en la matière. L'assistance technique et le renforcement des capacités restaient nécessaires à cet égard. Le Groupe des 77 et la Chine attachaient une grande importance aux examens de la politique d'investissement et soutenaient l'application des recommandations qui en découlaient. Le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement et d'un certain nombre de pays donateurs était apprécié et devait être maintenu. Le travail de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) était important pour aider les pays en développement à définir leurs politiques de promotion de l'investissement et à mettre en place les organismes compétents. La collaboration entre la CNUCED et la WAIPA devait se poursuivre.

7. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a souligné l'importance d'étudier pleinement la façon dont les pays en développement pouvaient profiter des nouvelles tendances de l'IED, par exemple de l'IED dans la recherche-développement. La mondialisation de la R-D avait ouvert de nouvelles perspectives aux pays asiatiques, mais des signes inquiétants montraient que les pays ne bénéficiaient pas tous de cette évolution en raison d'une approche sélective des sociétés transnationales, d'une base technologique limitée et d'une pénurie de ressources humaines qualifiées. Le Groupe asiatique demandait que des travaux supplémentaires soient réalisés dans ce domaine, ainsi que, d'une manière plus générale, sur la façon d'accroître l'attractivité des pays de la région qui avaient jusque-là été marginalisés dans la répartition globale des flux d'IED. Le représentant a souligné la nécessité d'améliorer la collecte de données sur l'IED, un exemple positif en la matière étant la collaboration de la CNUCED avec le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Le Groupe asiatique demandait à la CNUCED d'intensifier sa coopération technique, et il soulignait également son intérêt pour les travaux relatifs au règlement des différends entre investisseurs et États et pour les activités menées par la WAIPA et la CNUCED dans le domaine de la promotion des investissements.

8. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a exprimé sa satisfaction du rapport de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises sur ses activités en 2004, qui évoquait les projets exécutés dans 46 pays africains, et il a remercié la CNUCED pour la qualité de ses travaux et les résultats obtenus. Il a noté que même si les apports d'IED en Afrique avaient augmenté en 2003 et 2004, la plus grande partie de cet accroissement correspondait à des investissements pour l'exploitation de ressources naturelles. Le Groupe africain demandait à la CNUCED de continuer d'examiner les tendances de l'IED et les questions de politique générale concernant l'impact sur les pays d'origine et les pays d'accueil des investissements directs à l'étranger des pays en développement, en particulier dans un contexte Sud-Sud. Le représentant a souligné l'importance de données exactes et actualisées pour les décideurs, en ajoutant que la CNUCED devait intensifier son assistance technique aux pays africains pour la mise en place de systèmes de collecte et de publication de données sur l'IED, de façon à leur permettre d'améliorer la qualité des données. Le Groupe africain se félicitait de la proposition de créer un réseau régional de correspondants et de statisticiens pour les données sur l'IED, qui avait été faite lors de l'atelier sur le renforcement des capacités pour la promotion des IED en Afrique, organisé conjointement par la CNUCED, la Commission

économique pour l'Afrique et l'organisme allemand InWent Capacity Building International, à Addis-Abeba (Éthiopie) en novembre 2004.

9. Les pays africains, en particulier les pays les moins avancés, continueraient d'avoir besoin d'une aide appréciable pour différentes questions concernant les accords internationaux d'investissement et le renforcement des capacités. En général, ils n'avaient les capacités et les compétences techniques pour participer efficacement aux négociations internationales sur des accords d'investissement et mettre en œuvre correctement ces accords. Le Groupe africain demandait donc au secrétariat de la CNUCED d'étudier les moyens d'aider en la matière les pays africains. Les examens de la politique d'investissement et les guides de l'investissement réalisés par la CNUCED avaient beaucoup contribué à l'amélioration des conditions générales d'investissement dans ces pays. Le Groupe africain se félicitait également des activités relevant du programme sur la bonne gouvernance et la promotion de l'investissement, du programme relatif aux assurances, du nouveau projet Kenya/CNUCED/UNDAF, des travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, et des activités de formation organisées par la WAIPA. Au nom du Groupe africain, le représentant a demandé à la CNUCED de continuer d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités et d'amplifier ses analyses des liens entre commerce et investissement.

10. Le représentant du **Costa Rica**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'expérience avait montré que les politiques visant à susciter un climat favorable aux IED, ainsi qu'à promouvoir la libre concurrence, avaient été utiles pour promouvoir la création d'emplois, la croissance économique et la modernisation de l'économie. Ces politiques avaient toutefois été insuffisantes pour assurer l'expansion et le transfert de technologie, ainsi que la mise en place de capacités d'innovation nationales. Le secrétariat de la CNUCED devait renforcer ses activités de coopération technique dans ce domaine, conjointement avec la Commission de la science et de la technique au service du développement, afin d'aider les pays en développement à intégrer la science et la technologie dans leurs stratégies de développement.

11. Le représentant a souligné combien il importait d'analyser plus avant des modalités qui permettraient à la coopération régionale et à la coopération Sud-Sud de contribuer à des incidences positives optimales de l'investissement sur le développement. Les analyses de la CNUCED et de la Commission dépendaient de la qualité de l'information sur l'IED fournie par les pays, et celle-ci devait encore être améliorée. Le secrétariat devait accroître son assistance technique aux pays en développement pour les aider à améliorer leurs systèmes d'information sur l'IED.

12. Le représentant s'est également inquiété de l'accroissement du nombre de différends en matière d'investissements internationaux découlant d'accords d'investissement, en soulignant qu'il était nécessaire d'approfondir l'analyse de ce phénomène et de ses conséquences pour le développement. Le secrétariat de la CNUCED était invité à jouer un rôle actif dans ce domaine, notamment par ses activités de coopération technique.

13. Enfin, le représentant a souligné l'importance et l'intérêt de l'analyse des politiques d'investissement réalisée par la CNUCED, ainsi que l'appui de son groupe à la coopération entre la CNUCED et la WAIPA.



14. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a attiré l'attention sur l'importance des politiques publiques, de l'environnement macroéconomique et du cadre réglementaire pour la promotion des IED. Des politiques spécifiques de promotion étaient également nécessaires dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil, en particulier les PMA. Ceux-ci avaient engagé des activités de promotion ces dernières années, conscients du rôle potentiel que pouvait jouer l'IED pour dynamiser leurs capacités productives. En particulier, de nombreux PMA avaient récemment créé des organismes de promotion de l'investissement et devenaient parties à des accords bilatéraux, régionaux et interrégionaux pour la protection et la promotion de l'investissement. Les pays développés devaient, quant à eux, notamment soutenir les activités de renforcement des capacités humaines et institutionnelles, améliorer l'accès des produits des pays en développement aux marchés, organiser des réunions et des activités consacrées à l'investissement, offrir des garanties pour l'assurance des investissements, et soutenir le transfert de technologie et l'établissement de relations interentreprises.

15. Le représentant du **Luxembourg**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, avec le soutien de la **Bulgarie**, de la **Croatie**, de la **Roumanie** et de la **Turquie**, a évoqué le rôle de la CNUCED en matière de diffusion de connaissances sur les bonnes pratiques nécessaires à la mise en place d'une réglementation propice aux activités à l'étranger des entreprises. Il a souligné qu'il était de la responsabilité des gouvernements de définir des normes de bonne gouvernance. L'UE considérait important d'étudier plus avant les politiques et les accords régionaux qui pouvaient encourager les flux d'investissement Sud-Sud. Elle se félicitait de la participation du secteur privé et de la collaboration avec la WAIPA, et soulignait l'intérêt qu'elle portait à la méthode des examens collégiaux adoptée pour les examens de la politique d'investissement.

16. Le représentant de **Cuba** a attiré l'attention sur l'importance qu'il y avait à préserver la marge d'action nationale, qui permettait aux pays en développement d'orienter les IED dans la direction la mieux adaptée aux besoins du développement. Il a également souligné l'engagement que devaient prendre les pays développés en la matière, les ressources qui devaient être rendues disponibles pour poursuivre les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, et la nécessaire responsabilité sociale des entreprises.

17. Le représentant de la **Thaïlande** a dit tout l'intérêt que sa délégation portait aux travaux sur les IED pour la R-D et aux activités relatives à la collecte de données. La Thaïlande avait engagé un certain nombre de négociations commerciales impliquant des questions d'investissement. Elle avait besoin du soutien de la CNUCED pour identifier les aspects relatifs au développement de ces négociations.

### Chapitre III

## QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE CONCERNANT L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

18. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement: les nouveaux IED en provenance des pays en développement» (TD/B/COM.2/64);

«Rapport de la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement» (TD/B/COM.2/EM.15/3);

«Rapport de la Réunion d'experts sur les incidences de l'IED sur le développement» (TD/B/COM.2/EM.16/3);

*World Investment Report: The Shift towards Services* (UNCTAD/WIR/2004).

### Résumé du Président

19. La Chef du Service de l'analyse des questions d'investissement de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a présenté le point 3 de l'ordre du jour et a dit que la CNUCED avait continué, en 2004, d'analyser les nouvelles tendances, en accordant une attention particulière à celles qui pouvaient avoir des incidences sur les pays en développement. Elle a évoqué à cet égard la tendance à la mondialisation des activités de recherche-développement des sociétés transnationales (STN), sujet sur lequel une réunion d'experts avait eu lieu en janvier 2005.

20. Elle a également évoqué la hausse des investissements à l'étranger des pays en développement et a dit que, bien que 90 % des investissements étrangers directs (IED) dans le monde continuent de provenir de pays développés, quelques pays en développement étaient devenus d'importants investisseurs. Pour un certain nombre de pays en développement, en Afrique et en Asie par exemple, les IED en provenance d'autres pays en développement étaient particulièrement importants dans la mesure où ils représentaient une part appréciable du total de leurs apports d'IED. Cette tendance des pays en développement à devenir d'actifs investisseurs à l'étranger, en particulier les aspects Sud-Sud de ce phénomène, devrait retenir l'intérêt de la Commission, mais relativement peu de travaux de recherche y avaient été consacrés. À cet égard, les faiblesses statistiques rendaient actuellement très difficile une mesure précise du phénomène. La Chef du Service a évoqué quelques-unes des questions que cette nouvelle tendance suscitait. Est-ce que cette tendance s'accroîtrait à l'avenir? Quels étaient les facteurs qui alimentaient le processus? Qu'en était-il de l'impact potentiel sur les pays d'origine et les pays d'accueil? Existait-il des différences fondamentales entre les investissements étrangers des pays en développement et ceux des pays développés pour ce qui était de la nature de l'investissement, des questions qui s'y rapportaient ou de l'impact de cet investissement? Fallait-il encourager la coopération Sud-Sud dans ce domaine, et dans l'affirmative, comment?

21. Enfin, elle a insisté sur la détermination du secrétariat de poursuivre son dialogue avec les membres de la Commission sur différentes questions concernant l'IED et ses incidences sur le développement, de façon à répondre aux besoins et aux attentes des pays en développement.

22. La Présidente de la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement a fait rapport sur cette réunion, qui avait eu lieu du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2004, et elle a résumé le sujet de la réunion et les questions examinées. La Réunion avait été animée et productive, avec un bon échange d'idées nouvelles sur la façon d'améliorer la gouvernance. Il avait été recommandé que la CNUCED apporte un appui aux gouvernements des pays d'accueil des IED pour l'application de mesures visant à améliorer la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement et que ses efforts intéressent davantage de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Les experts étaient convenus que les gouvernements devraient être encouragés à renforcer le mandat des organismes de promotion de l'investissement en matière de sensibilisation et de mobilisation, et que la CNUCED devrait élargir son programme de renforcement des capacités de ses organismes à cet effet. Les experts avaient souligné l'importance des technologies de l'information pour l'amélioration de la gouvernance en matière de promotion de l'investissement et la nécessité d'apporter un appui aux pays en développement par le biais de programmes tels que l'Investment Gateway de la CNUCED.

23. Le Président de la Réunion d'experts sur les incidences de l'IED sur le développement a fait rapport sur cette réunion, qui avait eu lieu du 24 au 26 janvier 2005, et avait été axée sur la mondialisation des activités de R-D des sociétés transnationales (STN) et ses conséquences pour les pays en développement. Deux questions fondamentales avaient été abordées: dans quelle mesure cette nouvelle tendance serait consolidée et élargie à davantage de pays; et quelles politiques les pays en développement pouvaient adopter pour participer plus activement aux activités de R-D et quelles mesures ils pouvaient prendre pour mettre les activités des STN à profit pour la réalisation de leurs propres objectifs de développement. De nombreux facteurs intervenaient, dont la taille de l'économie du pays d'accueil, l'existence de ressources humaines qualifiées, une bonne infrastructure et un système national efficace d'innovation. En outre, des politiques dynamiques de la science et de la technologie et une approche cohérente en matière d'IED pouvaient beaucoup favoriser un accroissement des IED consacrés à la recherche-développement dans les pays en développement. La qualité et l'intensité des discussions avaient montré qu'il était nécessaire d'approfondir la compréhension de la mondialisation des activités de R-D et de ses conséquences pour les pays en développement.

24. Un petit groupe d'experts des IED a présenté des données sur la croissance des investissements à l'étranger des pays en développement; cette croissance était la plus rapide dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui représentait désormais près des trois quarts du stock extérieur d'IED des pays en développement. La plupart des IED en provenance de cette région étaient originaires d'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est. Il fallait toutefois accorder une certaine attention aux investissements extérieurs d'autres régions en développement, telles que l'Asie occidentale. Les experts ont également noté que la part des pays en développement d'accueil avait sensiblement augmenté au cours des années 90 et représentait, d'après les estimations, la moitié du stock extérieur d'IED des pays en développement en 2002. Ils ont analysé le cas de quelques nouveaux pays investisseurs à l'étranger, tels que le Brésil, l'Afrique du Sud, la Malaisie, la Thaïlande et la Chine.

25. Les intervenants ont souligné que les tendances récentes avaient révélé une répartition géographique plus diversifiée des investissements à l'étranger des pays en développement. Ils ont cité l'exemple des investissements extérieurs chinois de ces dernières années, qui avaient de plus en plus été orientés vers des régions telles que l'Amérique latine, l'Afrique, les États-Unis et l'Europe. Les orateurs se sont également demandés si la concentration dans le secteur des services avait été provoquée par la vigueur des pays en développement dans ce secteur ou par leur faiblesse dans le secteur manufacturier. Un certain nombre d'explications possibles a été fourni. Premièrement, les services commerciaux et financiers constituaient la plus grande proportion d'investissements et étaient complémentaires des activités d'exportation. Deuxièmement, l'économie mondiale devenait de plus en plus une économie de services. Troisièmement, dans des secteurs de services tels que la construction et le tourisme, les pays en développement possédaient des avantages compétitifs. Quatrièmement, certains pays en développement accroissaient rapidement leurs capacités dans des services liés à l'utilisation des TIC.

26. Les experts ont indiqué que les investissements à l'étranger des pays en développement répondaient généralement aux mêmes motivations que ceux des pays développés, à savoir renforcer la compétitivité et accroître les profits. Les éléments moteurs étaient la recherche de marchés, de ressources, de gains d'efficacité et d'actifs stratégiques. Les orateurs ont analysé les facteurs qui incitaient un pays d'origine à investir à l'étranger et ce qui attirait les investisseurs dans un pays d'accueil. Dans le premier cas, les principaux facteurs étaient les suivants: intensification de la concurrence sur les marchés intérieurs et extérieurs pour les entreprises des pays en développement; hausse des coûts locaux de production; croissance d'importants acteurs locaux (champions nationaux); et politiques de libéralisation des investissements à l'étranger. Dans le second cas, les facteurs étaient un environnement favorable aux entreprises et des incitations publiques, des infrastructures adéquates, des coûts de main-d'œuvre compétitifs, des ressources naturelles et des actifs stratégiques (technologies, activités de R-D). Par exemple, le Brésil était récemment devenu un investisseur extérieur, conséquence d'une ouverture et d'une déréglementation de son économie qui avaient suscité une intensification de la concurrence sur les marchés intérieurs et extérieurs, incitant les entreprises à internationaliser leur production pour survivre.

27. Quelques experts ont souligné que les politiques visaient traditionnellement à attirer l'IED et qu'elles n'étaient pas réellement conçues pour promouvoir les investissements à l'étranger. De plus, les pays en développement importateurs de capitaux étaient confrontés à un dilemme en raison de contraintes macroéconomiques, en particulier de difficultés de balance des paiements. Il a été avancé que la contribution des investissements extérieurs à la compétitivité d'un pays d'origine dans une perspective de moyen à long terme faisait plus que compenser les effets négatifs immédiats sur la balance des paiements. Pour rester viables dans un contexte de mondialisation et de libéralisation, les entreprises devaient sans doute exporter, mais aussi investir à l'étranger, et elles seraient considérablement handicapées si elles n'étaient pas autorisées à le faire. Quelques participants ont évoqué les obstacles dans le Nord aux investissements à l'étranger des pays en développement et ont souligné le rôle joué à cet égard par les règles en matière d'investissement, au niveau bilatéral et au niveau multilatéral.

28. Les experts sont convenus que les investissements à l'étranger des pays en développement acquéraient une importance stratégique pour les pays d'origine, et qu'il fallait étudier comment les pays en développement pouvaient élaborer des politiques autorisant les entreprises nationales

à investir à l'étranger et les aider à devenir des acteurs mondiaux. À partir de l'expérience de pays tels que la Thaïlande, les experts ont mentionné la nécessité d'un programme ciblé, d'une capacité administrative suffisante et d'efforts de promotion coordonnés, notamment avec les pays d'accueil. L'expérience de la Malaisie montrait le rôle particulier que pouvaient jouer des organismes spécifiques tels que MASSA et MASSCORP, qui avaient été créés pour promouvoir la collaboration avec le secteur privé pour l'acquisition de connaissances sur les pays en développement d'accueil, faciliter la coopération entre le secteur privé et les pouvoirs publics et renforcer les relations commerciales et les relations d'investissement avec d'autres pays en développement.

## Chapitre IV

### QUESTIONS CONCERNANT LES ACCORDS INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENTS

(Point 4 de l'ordre du jour)

29. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Questions concernant les accords internationaux d'investissement: différends entre investisseurs et États, et conséquences générales. Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/62);

*Investor-State dispute Settlement*. Collection de la CNUCED sur des questions relatives aux accords internationaux d'investissement (Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.00.II),

«Work undertaken within UNCTAD's work programme on international investment agreements in 2004: Report by the UNCTAD secretariat» (UNCTAD/ITE/IIT/2004/Misc.15/Rev.1).

#### Résumé du Président

30. Le Chef de la Section des accords internationaux de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a dit que le nombre de différends internationaux découlant d'accords d'investissement avait très fortement augmenté au cours des cinq dernières années, et que cette évolution posait des difficultés particulières aux pays en développement. Cela était dû à la pénurie relative de compétences techniques et de ressources financières dans les pays en développement confrontés à des procédures d'arbitrage, qui étaient onéreuses et pouvaient aboutir à d'énormes sanctions financières pour l'État condamné. Il a évoqué plusieurs problèmes de procédure et de fond qui menaçaient de compromettre l'utilité et la légitimité du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. En conclusion, il a souligné la nécessité pour la communauté internationale d'aborder rapidement et efficacement cette question, en précisant que la CNUCED pouvait contribuer à la prise en compte des aspects relatifs au développement dans ce contexte.

31. Au cours des débats qui ont suivi, les experts, les praticiens et les représentants ont examiné: a) les clauses de fond des accords – concernant en particulier la portée et les définitions, la non-discrimination, la saisie et le mécanisme de règlement des différends – qui avaient donné lieu à des différends entre investisseurs et États; b) un certain nombre de questions de procédure qui avaient suscité des inquiétudes quant à un fonctionnement correct des procédures (s'agissant en particulier de la médiation, du droit de recourir aux dispositions en matière de règlement des différends entre investisseurs et États, de la multiplicité des instances compétentes, du chalandage fiscal, de l'internationalisation des choix et options possibles pour le règlement des différends, de la sélection des arbitres et de la transparence); c) les conséquences de ces tendances pour les pays en développement; et d) d'éventuels moyens de remédier à quelques-uns des problèmes identifiés.

### ***Principales questions de fond***

32. Les intervenants ont dit que les dispositions relatives, par exemple, à la portée et aux définitions, au traitement national, au traitement de la nation la plus favorisée, à un traitement juste et équitable et à l'expropriation pouvaient sembler simples dans leur formulation, mais que leur application poserait des difficultés et des problèmes. Un exemple en était la question de l'expropriation qui, dans les accords, n'était généralement pas définie sous la forme d'une expropriation indirecte. Cette incertitude quant à l'interprétation du sens exact à donner aux dispositions relatives à l'expropriation, ainsi qu'à d'autres dispositions importantes, rendait d'autant plus nécessaire de suivre de près l'évolution de la situation en matière de règlement de différends entre investisseurs et États, surtout que la grande majorité des affaires n'avait pas encore été tranchée. Cela exigerait de préciser plus avant et avec soin le sens et la signification de ces dispositions dans les accords futurs, ainsi que de définir des principes pour l'interprétation des dispositions existantes au-delà de ce qui pouvait être tiré de la jurisprudence actuelle.

### ***Questions fondamentales de procédure***

33. Il existait divers problèmes de procédure, dont la multiplication des procédures rendues possibles par la liberté du choix du tribunal d'arbitrage, la possibilité pour différentes parties intéressées d'intenter plusieurs actions sur les mêmes faits et circonstances, y compris des procédures simultanées internationales et nationales, et la possibilité de choisir le pays d'origine le plus favorable pour exploiter les avantages découlant du traitement de la nation la plus favorisée, tous aspects qui semblaient faire pencher la balance en faveur des investisseurs. L'importance du choix des arbitres et de leur comportement éthique a également été évoquée, de même que le manque de transparence globale et de responsabilisation. Parmi les mesures correctives mentionnées figuraient le renforcement des capacités, l'amélioration de la sélection des arbitres et la promotion de la transparence des procédures d'arbitrage.

### ***Conséquences pour les pays en développement et orientations futures***

34. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont souligné que la question à l'examen n'était pas nécessairement une question d'opposition entre le Nord et le Sud. Beaucoup de pays développés et un certain nombre de pays en développement étaient à la fois exportateurs et importateurs de capitaux. La tendance à l'augmentation des flux d'investissement Sud-Sud entraînerait aussi un accroissement des différends Sud-Sud. Dans beaucoup d'affaires, les gouvernements de pays développés étaient les défendeurs. En conséquence, les gouvernements auraient de plus en plus à défendre les intérêts à l'étranger de leurs investisseurs tout en se protégeant eux-mêmes contre des plaintes déposées par des investisseurs étrangers dans le pays. Les questions en jeu étaient importantes et méritaient un examen attentif quant à leurs dimensions techniques et politiques. Dans ce contexte, il a été noté que certains pays avaient tiré des enseignements de leur expérience et avaient éliminé les risques d'erreur en rédigeant de nouveaux accords bilatéraux types d'investissement, tenant compte des difficultés techniques éprouvées par le passé.

35. Bien qu'il ait été souligné qu'il n'y avait pas de relation de cause à effet entre les accords internationaux d'investissement et le fait d'attirer des IED, la protection des investisseurs ne pourrait qu'encourager les flux d'investissements. La protection des investissements dépendait du fonctionnement d'un système international d'arbitrage considéré et perçu comme juste et

équitable. Certains pays en développement risquaient de signer des accords internationaux d'investissement sans avoir pleinement réfléchi aux conséquences des dispositions de fond et sans être en mesure d'en assumer pleinement l'application. Il pouvait en résulter le dépôt de plaintes portant sur plusieurs millions ou dizaines de millions de dollars. Il a été souligné que les pays en développement étaient confrontés à de nombreux problèmes logistiques et ne disposaient pas d'infrastructures appropriées face à cette situation, d'où l'importance de former des négociateurs en matière d'accords internationaux d'investissement, de façon à créer des conditions plus équitables. De plus, il faudrait davantage de coordination entre les politiques nationales d'investissement et les négociations relatives aux accords d'investissement. Globalement, il fallait s'appuyer sur des règles précises et acceptées et sur un esprit de coopération pour démystifier le système de règlement des différends. L'importance de cette question ne ferait que s'amplifier avec la multiplication des accords internationaux d'investissement et l'accroissement consécutif de la complexité du droit international en matière d'investissement.

36. Il existait des mesures correctives et des techniques auxquelles les pays en développement pouvaient avoir recours pour éviter les différends en matière d'investissement, dont la nécessité impérative d'une bonne définition des investissements dans les accords bilatéraux. On a mentionné la pratique en la matière en Asie du Sud-Est, qui permettait aux pays d'accueil de réglementer des formes appropriées d'investissements étrangers. La Chine, par exemple, avait signé de nombreux accords bilatéraux d'investissement, mais on ne connaissait aucune plainte contre ce pays. D'autres techniques concernaient l'exclusion de territoires sous protectorat, qui étaient souvent un moyen d'éviter l'application d'accords bilatéraux pour ce qui était de la fiscalité. D'autres mesures de précaution étaient l'épuisement des mesures de recours locales et le fait de permettre aux tribunaux nationaux de déterminer les questions en jeu. Les experts ont conclu en soulignant la nécessité de veiller à ce que les pays en développement aient la capacité de relever les défis posés par le système.

37. Quelques participants ont souligné qu'il était de plus en plus admis que les pays en développement avaient besoin d'une plus large marge d'action en matière d'accords internationaux d'investissement pour répondre aux besoins de leur développement. Dans ce contexte, l'importance de la notion de réciprocité dans ces accords et la nécessité urgente de renforcer les capacités et les compétences techniques ont été soulignées. Compte tenu du rôle précieux qu'elle jouait dans ce domaine, la CNUCED pourrait étudier les moyens de renforcer des clauses d'arrangement amiable dans les accords internationaux d'investissement. En outre, elle devait poursuivre ses ateliers et ses programmes sur ces accords, et les élargir à la formation de juristes et d'arbitres, et aussi continuer de promouvoir les échanges en réseau entre experts et négociateurs.

38. Les représentants ont souligné la nécessité de promouvoir une meilleure compréhension des mécanismes internationaux d'arbitrage et d'encourager les interactions et les échanges d'expériences entre diverses institutions s'occupant du même thème (OCDE, CNUCED, Banque mondiale). Tous les représentants et intervenants se sont déclarés satisfaits du travail réalisé par la CNUCED dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités, et ont réaffirmé leur appui aux initiatives correspondantes, en particulier dans la mesure où un éventuel élargissement et approfondissement de ces activités devait permettre de tenir compte des besoins de formation et de renforcement des capacités pour la gestion des différends en matière d'investissement.



## Chapitre V

### EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT: ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES NATIONALES

(Point 5 de l'ordre du jour)

39. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant:

«Résumé des discussions relatives aux examens de la politique d'investissement de l'Algérie, du Bénin et de Sri Lanka» (TD/B/COM.2/65).

#### Résumé du Président

40. Le secrétariat de la CNUCED a présenté un aperçu des travaux réalisés et des plans futurs concernant le programme relatif aux examens de la politique d'investissement (EPI) et les activités de suivi. Depuis le lancement du programme 10 ans auparavant, 15 examens avaient été réalisés, 5 étaient en cours et 21 autres étaient en préparation. Le secrétariat a souligné la nécessité de renforcer le suivi des recommandations issues de ces examens. Il a également déclaré que des fonds additionnels étaient indispensables au succès du programme, tout en remerciant les pays donateurs qui avaient déjà versé des contributions financières.

#### **Suivi de l'examen de la politique d'investissement de l'Algérie**

41. Le nouveau Gouvernement algérien, en place depuis 2004, avait entériné et commencé d'appliquer toutes les recommandations issues de l'examen de sa politique d'investissement. Les réformes essentielles concernaient le secteur budgétaire et bancaire, la création de guichets régionaux uniques, une stratégie visant à améliorer les infrastructures sur la période 2005-2010, dotée d'un budget de 50 milliards de dollars, l'accélération des processus de sélection de nouveaux projets d'investissement, la conclusion de nouveaux accords internationaux d'investissement et la fourniture d'une formation au personnel s'occupant de la promotion de l'investissement.

42. Parmi les mesures budgétaires, la diminution des impôts et l'octroi d'allègements fiscaux dans certains secteurs tels que le financement de capital-risque revêtaient une importance particulière. Le Conseil national des investissements se réunissait désormais beaucoup plus fréquemment que par le passé et avait réduit les délais d'approbation de nouveaux projets d'investissement. En outre, un système de recherche des investisseurs, base de données informatisée, avait été mis en place avec l'assistance de la CNUCED, qui avait aussi réalisé une évaluation de la capacité de l'Agence nationale algérienne de développement de l'investissement. Il fallait cependant mentionner quelques domaines où une action plus énergique était nécessaire, dont l'établissement de statistiques plus détaillées sur l'IED, en particulier par industries, le régime de change et les questions de concurrence en rapport avec le secteur informel du pays.

#### ***Suivi de l'examen de la politique d'investissement de l'Éthiopie***

43. La CNUCED avait apporté un appui à l'Éthiopie par le biais de son programme relatif à la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement, notamment avec

l'établissement d'un rapport consultatif sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement en 2002 et un projet relatif à l'application des principales recommandations du rapport, pour lequel avait été obtenu le soutien de donateurs et qui démarrerait courant 2005. D'autres activités exécutées en Éthiopie comprenaient l'organisation d'un atelier national à Addis-Abeba en 2002 sur les moyens d'améliorer la gouvernance en matière de promotion de l'investissement, l'élaboration d'une charte client pour la Commission éthiopienne de l'investissement en 2003 et la formation du personnel de la Commission en matière de services à la clientèle.

#### ***Suivi de l'examen de la politique d'investissement du Pérou***

44. On a souligné l'importance de la création de l'organisme «*Proinversión*» en 2002, qui fonctionnait comme un guichet unique et centralisait les activités de promotion de l'investissement. En outre, un certain nombre de mesures concernant aussi bien l'offre que la demande avaient été prises en application des recommandations issues de l'examen: décentralisation de la promotion des IED, conception de programmes de formation du personnel s'occupant de la promotion de l'investissement, mesures de sensibilisation de la société civile aux IED et à leurs incidences sur le développement, et pour ce qui était des mesures relatives à la demande, élimination d'un certain nombre d'obstacles à l'investissement et amélioration de l'information fournie aux investisseurs.

#### ***Suivi de l'examen de la politique d'investissement du Ghana***

45. Les mesures suggérées dans le rapport d'examen ont été intégrées dans le plan stratégique quinquennal du Centre ghanéen pour la promotion des investissements, et beaucoup ont déjà été appliquées: création d'un guichet unique, formation spécialisée du personnel du Centre, transformation des actuelles zones franches en zones industrielles et lancement d'un programme d'établissement de liens visant à aider les entreprises locales à devenir des fournisseurs réguliers de filiales de sociétés transnationales étrangères.

#### ***Suivi de l'examen de la politique d'investissement de Sri Lanka***

46. Le Gouvernement sri-lankais travaillait actuellement, en collaboration avec la CNUCED, à l'exécution d'activités de suivi découlant des recommandations du rapport d'examen, axées sur la fiscalité des entreprises, la réglementation du marché du travail, la réforme du Conseil des investissements et la révision de la liste négative en matière d'investissements étrangers. La stratégie de programme «Investir dans la paix» poursuivie à Sri Lanka pourrait être un exemple utile à la réalisation d'un examen de la politique d'investissement dans d'autres pays sortant d'un conflit. Il a été souligné que le programme «Investir dans la paix» devrait être élargi à d'autres pays, avec l'assistance du programme de la CNUCED relatif aux examens de la politique d'investissement.

#### ***Observations générales concernant le programme des examens de la politique d'investissement***

47. Concernant la méthodologie, il a été noté que le secteur privé devrait davantage participer au processus. En outre, le secrétariat de la CNUCED devrait accroître ses efforts pour suivre l'application des recommandations issues des examens. À cet égard, des observations ont été

faites concernant l'appui des pays donateurs, qui devrait être axé non seulement sur les rapports, mais aussi sur l'aide à apporter aux pays pour appliquer les recommandations. Toutes ces suggestions contribueraient à renforcer la valeur d'un produit déjà très satisfaisant.

48. Le secrétariat de la CNUCED a conclu les discussions en déclarant qu'il donnerait suite à toutes les propositions faites pour améliorer le programme des EPI. Cela passerait notamment par une approche plus déterminée du suivi de l'application des recommandations, sur la base du système de tableau de bord conçu pour l'établissement du rapport sur l'exécution des recommandations issues de l'EPI de l'Égypte. Le secrétariat a informé la Commission que le programme des EPI faisait actuellement l'objet d'une évaluation par un pays donateur, aux fins d'en améliorer l'impact et la méthodologie. Un résultat positif pour ce qui était de la méthodologie des examens ressortait des délais nécessaires à l'établissement d'un EPI, qui avaient été réduits de plus de deux ans pour les premiers rapports à une moyenne de six à huit mois aujourd'hui. Dans le même temps, la CNUCED élargissait l'éventail des produits dérivés qu'elle offrait aux pays dans la phase de suivi. Le programme sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement, le programme d'établissement de liens interentreprises, les initiatives de type Investir dans la paix et les Livres bleus étaient autant de moyens d'aider les pays à appliquer les recommandations issues des EPI.

### *Échange d'expériences nationales – Égypte*

49. Le premier bilan du suivi de l'examen de la politique d'investissement de l'Égypte, réalisé en 1999, a eu lieu au cours de la session. Le Gouvernement égyptien avait invité la CNUCED à évaluer dans quelle mesure il avait appliqué les recommandations issues de l'examen de sa politique d'investissement. L'évaluation réalisée par la CNUCED montrait que, pour ce qui était du cadre de l'investissement, la majorité des recommandations avaient été pleinement appliquées et avaient même, dans certains domaines, dépassé les attentes. Un ministère de l'investissement avait été créé au sein du nouveau Gouvernement, qui insufflait un dynamisme nouveau aux politiques et aux institutions s'occupant de l'investissement. Une nouvelle équipe de gestion avait été nommée à la tête de l'Autorité générale responsable de l'investissement et des zones franches (GAFI). L'Autorité générale s'acquittait désormais de la procédure d'enregistrement des entreprises relevant aussi bien de la loi 159 (sans mesures d'incitation) que de la loi 8 (avec mesures d'incitation). En janvier 2005, elle avait créé un guichet unique pour faciliter la procédure d'établissement, comme recommandé dans l'examen. Le nombre d'étapes de la procédure avait été réduit, le système était informatisé et dans certains cas, la réglementation avait été assouplie pour permettre à une entreprise de commencer de fonctionner en attendant d'obtenir un agrément concernant la sécurité. Au cours des quatre dernières semaines il avait été établi que le délai moyen pour enregistrer une entreprise était de trois jours; en 1998, la procédure pouvait prendre de un à six mois.

50. Une autre amélioration avait été la refonte de l'administration des douanes. Le fonctionnement du système de ristourne de droits de douane avait été amélioré. Les taux de droit avaient été réduits d'une moyenne pondérée de 14 % à 9 % et la pléthore de fourchettes tarifaires avait été ramenée à six; ce qui simplifierait le travail des douanes. L'obligation pour les exportateurs de remettre 75 % de leurs recettes en devise avait été levée en décembre 2004, et en janvier 2005 l'Égypte avait accepté les obligations découlant de l'article VIII du FMI de maintenir la convertibilité du compte courant. Elle avait également conclu un certain nombre d'accords commerciaux (partenariat avec l'Union européenne, GAFTA, QIZ), qui élargissaient

l'accès aux marchés et ouvraient de nouvelles perspectives à l'intégration régionale et au processus de paix. D'autres réformes avaient en partie été exécutées dans des domaines tels que la fiscalité et la comptabilité, la privatisation, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Concernant la promotion des investissements, l'Égypte avait adopté la recommandation faite par la CNUCED de transformer la GAFI d'autorité de tutelle en promoteur et facilitateur de l'investissement. Des efforts étaient également en cours pour améliorer les statistiques de l'IED, et des chiffres fiables devraient être disponibles avant juin 2005. Actuellement, de nouveaux investisseurs s'intéressaient au pays et certains investisseurs présents dans le pays dès avant 1998 avaient considérablement accru leurs investissements. Globalement, la CNUCED considérait que le Gouvernement égyptien poursuivait un programme impressionnant et que les dirigeants du pays s'employaient désormais à renforcer les flux d'IED et leurs effets bénéfiques. L'examen a suscité un débat ouvert et animé entre les participants.

51. Le Ministre égyptien de l'investissement a indiqué les objectifs et les politiques de son gouvernement concernant les investissements étrangers directs. Il a souligné les mesures audacieuses que les pouvoirs publics avaient prises non seulement pour accroître le volume des investissements, mais aussi pour créer des emplois, réduire les inégalités et améliorer le processus démocratique dans le pays.

52. Les observations du secteur privé ont mis en lumière le grand potentiel de l'Égypte de devenir une plate-forme d'exportation, ainsi que les améliorations considérables qui avaient été apportées dans les domaines du commerce et des douanes. Le secteur privé considérait que l'adoption par le Gouvernement égyptien de lois sur les droits de propriété intellectuelle et de lois antitrust rendrait les conditions d'investissement en Égypte beaucoup plus attractives.

***Réunion commune de haut niveau avec la WAIPA: Attirer des IED dans des groupements d'entreprises de services***

53. La réunion commune de haut niveau entre l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) et la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED a été consacrée aux moyens d'attirer des IED dans des groupements d'entreprises de services. Les participants ont plus précisément examiné les facteurs déterminants des IED dans le secteur des services et les raisons pour lesquelles certains sites avaient réussi à attirer des IED et d'autres non. Les intervenants ont souligné que s'il existait des différences entre les services, les facteurs essentiels influant sur la décision d'investisseurs de délocaliser leurs services vers un groupement de services dans un pays étranger comprenaient l'existence d'une infrastructure appropriée, en particulier pour les technologies de l'information et l'accès à Internet, l'existence d'un marché pour le service considéré, l'accès à un réservoir de personnel local compétent, le cadre réglementaire (en particulier pour les services financiers) et des liens linguistiques avec le pays d'origine. Les intervenants ont examiné l'impact des mesures d'incitation sur la décision de sociétés transnationales de déplacer des services à l'étranger. Si, comme dans le cas de la décision de la CNBC de délocaliser ses services à Doubaï, c'était un élément important, de nombreux intervenants ont néanmoins dit que les mesures d'incitation n'entraient que pour partie dans les atouts commerciaux que pouvait offrir tel ou tel site.

54. Dans une discussion sur les moyens d'attirer des IED dans un groupement d'entreprises de services dans un secteur où un pays n'occupait traditionnellement pas une place prépondérante,

les intervenants ont fait observer que chaque pays devait déterminer s'il avait le potentiel d'être ou non compétitif. Le cas de Mexicali, au Mexique, qui se diversifiait pour attirer des IED dans des activités de recherche-développement regroupées autour d'une base d'investisseurs du secteur manufacturier, a été évoqué. Un intervenant a toutefois déclaré que les pays ne devaient pas s'appuyer sur un seul modèle de groupement d'entreprises de services. Tous les pays ne pouvaient pas être Doubaï, la Chine ou l'Inde, et il fallait donc avoir une vision plus large des choses.

55. Lorsque la décision était prise par un pays de cibler des IED dans des activités de services, l'organisme de promotion de l'investissement jouait alors souvent le rôle d'avocat des réformes nécessaires pour être compétitif, comme cela avait été le cas de Investir en France et de Paris-Europalace. D'un autre côté, les entreprises pouvaient être confrontées à une opposition intérieure lorsqu'elles décidaient de délocaliser certains services à l'étranger. À cet égard, un intervenant a dit que lorsque des emplois étaient délocalisés à l'étranger, de nouveaux emplois étaient créés dans le pays d'origine plus haut dans la chaîne de valeur.

## Chapitre VI

### RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

56. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa sixième session» (TD/B/COM.2/CLP/48);

«Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt et unième session» (TD/B/COM.2/ISAR/26).

#### **Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence**

57. Le représentant du secrétariat (Chef du Service des politiques de la concurrence et des consommateurs de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base) a dit que la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, convoqué à Genève du 8 au 10 novembre 2004, s'était tenue à un moment crucial, après la onzième session de la Conférence, laquelle avait renforcé le mandat de la CNUCED concernant la contribution de la politique de concurrence au développement, et dans la perspective de la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles, prévue du 14 au 18 novembre 2005 à Antalya (Turquie).

58. Dans le Consensus de São Paulo, la Conférence, à sa onzième session, avait demandé à la CNUCED «d'intensifier les travaux d'analyse et les activités de renforcement des capacités visant à aider les pays en développement à mieux appréhender les questions concernant la législation et les politiques relatives à la concurrence», afin de «contribuer à ce que les pratiques anticoncurrentielles n'entravent ni ne réduisent à néant les avantages qui devraient découler d'une libéralisation des marchés mondialisés, en particulier pour les pays en développement et les PMA».

59. Le Groupe intergouvernemental d'experts avait donc tenu des discussions approfondies sur quatre grandes questions, à savoir: a) les avantages et les inconvénients des examens collégiaux relatifs à la politique de concurrence organisés dans diverses instances; b) les mécanismes de coopération et de règlement des différends par la médiation dans les accords d'intégration régionale concernant le droit et la politique de la concurrence; c) l'information et la coopération dans les enquêtes sur les ententes injustifiables; et d) la sensibilisation à la promotion d'une politique de concurrence dans les pays en développement. Pour chacun de ces thèmes, les exposés avaient été suivis d'un débat approfondi et d'un échange d'expériences. Le Groupe intergouvernemental d'experts avait également passé en revue les activités de la CNUCED, en particulier les études et les rapports établis pour la sixième session du Groupe, dont a) une évaluation préliminaire de l'application de l'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies relatifs à la concurrence; b) un rapport sur la façon dont un éventuel accord international sur la concurrence pourrait s'appliquer aux pays en développement, notamment

avec un traitement préférentiel ou différencié; et c) les meilleures pratiques pour la définition des compétences et le règlement d'affaires faisant appel à des actions conjointes des autorités chargées des questions de la concurrence et des organismes de tutelle, et les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique réalisées depuis la précédente session du Groupe, selon une mise à jour établie par le secrétariat. Ces rapports et d'autres rapports du secrétariat étaient disponibles sur le site Web de la CNUCED consacré à la concurrence: [www.unctad.org/competition](http://www.unctad.org/competition).

60. À sa séance de clôture, le Groupe intergouvernemental d'experts, qui faisait également office de réunion préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles, avait adopté des conclusions concertées et l'ordre du jour provisoire de la cinquième Conférence de révision. Dans ses conclusions concertées, le Groupe faisait écho au Consensus de São Paulo en demandant un renforcement des activités de la CNUCED relatives au droit et à la politique de la concurrence, et il avait décidé de recommander que la cinquième Conférence de révision organise un premier examen collégial volontaire pendant la Conférence. Il avait également recommandé que les thèmes ci-après soient examinés à la Conférence et fassent l'objet de consultations approfondies: a) techniques de collecte de preuves sur les ententes; b) rôle de l'analyse économique dans l'application du droit de la concurrence; c) rôle du pouvoir judiciaire dans l'application du droit de la concurrence; d) application du droit et de la politique de la concurrence au secteur informel; et e) modalités de mise en œuvre d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence. Il avait en outre demandé à la CNUCED d'établir un certain nombre d'études et de rapports, dont a) une évaluation finale de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble; b) un rapport sur les différents types de dispositions communes aux accords de coopération internationaux, en particulier bilatéraux et régionaux, relatifs à la politique de concurrence et sur leur application; et c) une synthèse des enquêtes menées récemment sur des ententes, qui étaient à la disposition du public.

61. En conclusion, le représentant du secrétariat a remercié le Gouvernement turc, et en particulier le Conseil turc de la concurrence, de son offre généreuse d'accueillir la cinquième Conférence de révision en Turquie.

### **Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication**

62. Le Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) à sa vingt et unième session a présenté le rapport du Groupe d'experts sur cette session. Il a dit que 190 experts venus de 57 États membres avaient participé à la session.

63. Deux grandes questions étaient inscrites à l'ordre du jour de la vingt et unième session de l'ISAR: un examen de la comparabilité et de la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité sociale d'entreprise, et une évaluation de la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise et les incidences bénéfiques à long terme de cette information. Concernant la première question, le Président a dit qu'au cours de la période d'intersessions un examen des indicateurs existants de la responsabilité sociale d'entreprise avait été réalisé, spécialement axé sur leur comparabilité et leur pertinence. Après avoir examiné divers aspects de l'information relative à la responsabilité d'entreprise, le Groupe d'experts avait décidé de

poursuivre ses travaux dans ce domaine en vue d'élaborer des directives facultatives. Concernant la deuxième question, le Président a dit que le Groupe d'experts avait examiné les tendances récentes et la pratique en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise, les incidences bénéfiques à long terme de cette information et les résultats d'une enquête sur la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise. Le Groupe d'experts avait noté à cet égard qu'il pourrait être nécessaire d'actualiser le rapport du secrétariat intitulé «Prescriptions en matière de transparence et de publication pour la gouvernance d'entreprise», qui avait été examiné pour la première fois à la dix-neuvième session de l'ISAR.

64. Le Président du Groupe a également fait rapport sur les divers thèmes examinés à la rubrique «Questions diverses» de l'ordre du jour de la vingt et unième session, à savoir la comptabilité environnementale, le programme type de formation de l'ISAR et les besoins en matière de comptabilité et d'information financière des petites et moyennes entreprises. Il a également évoqué les tables rondes, les ateliers, les publications et les travaux de liaison que le secrétariat avait réalisés au cours de la période considérée, y compris sa participation passée et future à des réunions régionales et internationales en rapport avec l'information financière, la gouvernance d'entreprise et la transparence.



## Chapitre VII

### APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE DOHA

(Point 7 de l'ordre du jour)

65. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Rapport intérimaire sur l'application des recommandations adressées au secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/63);

*DITE Activities Report 2004* (UNCTAD/ITE/2005/1).

#### Résumé du Président

66. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises (DITE) a présenté un rapport sur l'application des recommandations adoptées par la Commission à sa huitième session.

67. Comme les années précédentes, il a également présenté le *DITE Activities Report 2004*, qui donnait un aperçu des activités réalisées par la Division, avec une indication des résultats et des incidences chaque fois que possible. À partir de l'analyse présentée dans ce rapport, le Directeur a évoqué les activités de la Division par région géographique. Il a noté qu'un nombre croissant de pays bénéficiaient de plus d'un programme de la Division, ce qui illustre les efforts faits par celle-ci pour fournir une assistance intégrée. En conclusion, il a souligné le rôle important que les ressources extrabudgétaires avaient joué pour faciliter les travaux de la Division et a remercié les gouvernements donateurs de leur soutien continu.

## Chapitre VIII

### QUESTIONS DIVERSES

(Point 9 de l'ordre du jour)

#### Résumé du Président

#### *Exposés et examen par des représentants d'organisations internationales et régionales: «Tirer profit des IED»*

68. Le représentant de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a décrit les activités fondamentales de l'Agence, dont la fourniture de garanties (produits d'atténuation des risques) et une diminution des coûts de transaction associés aux décisions concernant le choix des lieux d'implantation d'IED. La couverture d'actifs assurée par l'Agence était estimée à 1,4 milliard de dollars par an et devrait progresser dans les prochains mois après une année de faibles flux d'IED vers les pays en développement. Les activités de l'AMGI concernaient principalement l'Europe orientale et l'Asie centrale, mais l'Agence prévoyait d'accroître ses activités au Moyen-Orient et en Afrique du Nord dans les prochaines années; elle s'employait principalement à faciliter l'expansion des infrastructures, à répondre aux besoins en matière de reconstruction par le biais de l'investissement privé dans les pays sortant d'un conflit, et à promouvoir les nouveaux marchés qui avaient du mal à attirer des IED.

69. Le représentant de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) s'est félicité de l'organisation des réunions simultanées de la Commission et de la Conférence de la WAIPA, et a dit que les interactions entre les décideurs et les praticiens de la promotion de l'investissement créaient des synergies utiles. Au total, 233 représentants de 91 organismes de promotion de l'investissement avaient participé à la conférence annuelle de l'Association. La WAIPA espérait que la CNUCED resterait son principal partenaire pour les questions d'investissement et de développement, avec la réalisation d'activités conjointes telles que l'élaboration d'outils de gouvernement électronique et un échange de meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement.

70. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a expliqué les raisons pour lesquelles les tentatives de ces dernières années, à l'OMC et à l'OCDE, d'élaborer un accord multilatéral sur l'investissement avaient échoué. Actuellement, l'OCDE s'efforçait de définir un cadre directif pour l'investissement, qui ne serait ni normatif, ni contraignant et qui consisterait en une liste indicative de politiques favorisant la mise en place d'un environnement propice à l'investissement et pourrait être utilisé de façon facultative en vue de privilégier la cohérence des politiques. Les divers thèmes de ce cadre étaient la politique commerciale, la politique de concurrence, la politique d'investissement, la politique fiscale, la gouvernance d'entreprise, la gouvernance publique, le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources humaines. Ce cadre directif pour l'investissement pourrait servir d'outil d'auto-évaluation et d'évaluation comparative ainsi que pour l'examen des politiques relatives à l'investissement. Il pourrait également servir de point de référence pour les donateurs, les organismes de promotion et autres organismes internationaux dans leur dialogue avec les pouvoirs publics.

71. En réponse à une question posée par une délégation quant à un éventuel chevauchement entre les travaux de l'OCDE et ceux de la CNUCED, il a été souligné que l'OCDE considérait la politique d'investissement dans une plus large perspective que la CNUCED, laquelle s'intéressait plus spécifiquement à l'IED. La CNUCED interagissait et coopérait avec l'OCDE à différents niveaux; il y avait des échanges réguliers d'études et de publications, et la CNUCED bénéficiait du statut d'observateur au Comité de l'investissement de l'OCDE; les deux organisations travailleraient prochainement ensemble sur la question du règlement des différends.

72. Le représentant du Centre du commerce international (CCI) a dit que le mandat du Centre concernait principalement la promotion du commerce et le développement de l'activité commerciale. Toutefois, le CCI s'intéressait aussi à l'analyse des IED dans une optique d'exportation et de commerce. Il avait conçu un certain nombre d'outils à l'intention des investisseurs et des gouvernements pour contribuer à la promotion du commerce. Par exemple, la «Trade Map» permettait d'analyser les marchés d'exportation et fournissait une information spécifique sur les droits de douane et les obstacles non tarifaires; cet outil était actuellement utilisé dans plus de 70 pays. Un autre instrument était la «Market Access Map», base de données sur les obstacles à l'accès aux marchés conçue pour accroître la transparence et soutenir les activités de commercialisation et de promotion commerciale au niveau international. Actuellement, la CNUCED et le CCI travaillaient ensemble à l'élaboration d'un instrument pour l'investissement, qui combinerait des statistiques sur les IED, le commerce international et l'accès aux marchés.

73. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a évoqué le climat de l'investissement et la mise en place de conditions propices aux IED. Les perspectives de croissance intérieure d'un pays influaient beaucoup sur les décisions d'implantation des IED. Les facteurs microéconomiques agissant sur ces décisions étaient notamment la structure de la fiscalité des entreprises, les régimes commercial et douanier, la situation du marché du travail et l'infrastructure financière. Parmi les facteurs structurels on pouvait citer la gouvernance et la stabilité politique, le cadre réglementaire, la législation concernant la transparence, et l'application ferme des droits de propriété et du droit des contrats. Le FMI avait entrepris de créer des conseils consultatifs pour l'investissement dans les pays africains (actuellement au Ghana, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie), qui serviraient à déterminer et à évaluer les obstacles aux IED.

74. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a dit que la contribution de son organisation consistait à lier l'IED au renforcement des capacités d'innovation des entreprises d'un pays, ainsi qu'à canaliser l'IED vers les secteurs et les sous-secteurs voulus. Actuellement, l'ONUDI s'employait à renforcer les chaînes de valeur dans les secteurs du coton/textiles et du cuir, ainsi que dans les industries alimentaires, et consacrait également son attention à l'exécution de programmes nationaux ou régionaux (par exemple au Nigéria). Elle avait en outre préparé une enquête pour 2005 sur l'impact de différentes sortes d'IED sur les pays, qui faisait suite à l'enquête réalisée en 2003.

75. Le représentant de la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU a dit que les travaux de la Commission au cours de la période d'intersessions 2003-2005 avaient été axés sur la promotion des applications de la science et de la technologie pour la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du

Millénaire. L'une des principales constatations de la Commission était que l'application de la science et de la technologie était indispensable pour faciliter la réalisation de tous ces objectifs, en particulier l'élimination de la pauvreté, l'éducation primaire universelle et la lutte contre les maladies. Les principales recommandations de la Commission étaient donc de lancer des initiatives en collaboration avec d'importants partenaires de développement, de contribuer à l'application du Plan d'action adopté à la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), de participer à la préparation de la seconde phase du Sommet et d'offrir aux pays en développement, par l'intermédiaire du réseau sur la science et la technologie au service du développement (réseau STDev), un moyen d'échanger des informations et des enseignements tirés de leur expérience nationale.

76. Au cours de la discussion, plusieurs délégations ont félicité la CNUCED d'avoir organisé cette réunion et ont loué les efforts déployés pour identifier des domaines de coopération avec d'autres organisations. Les représentants de la France, du Canada et des États-Unis ont souligné la nécessité d'une coopération entre toutes les organisations internationales s'intéressant aux IED. Ils ont en particulier indiqué que l'OCDE et la CNUCED devaient poursuivre leurs efforts de coopération et tirer parti de leurs synergies réciproques.

### ***Réunion-débat sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement***

#### *Investir dans le développement*

77. En liaison vidéo depuis New York, l'auteur du rapport du Groupe d'étude sur le projet du Millénaire de l'ONU, intitulé *Investing in Development*, a présenté un résumé des principales conclusions et recommandations de ce rapport. Il était notamment avancé que de nouveaux investissements massifs, publics et privés, étaient indispensables dans les pays pauvres pour que ceux-ci puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le processus devrait commencer par un accroissement des investissements publics pour répondre à des besoins essentiels, et déclencher une hausse des investissements privés, actuellement entravés par le manque d'infrastructures de base et de main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé. Les pays les plus pauvres, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, devaient passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, et de la dépendance à l'égard des produits primaires à l'exploitation d'industries et de services compétitifs au niveau international. Cela nécessiterait notamment une amélioration des pratiques culturales, de l'agroforesterie, de la gestion des ressources en eau, des services d'infrastructure rurale tels que routes et moyens de transport, ainsi que des services énergétiques modernes et des technologies de communication de base. Un accroissement massif de facteurs de production était nécessaire pour enclencher le processus. Le rapport préconisait un cofinancement des investissements nécessaires et concluait qu'un développement des infrastructures et des investissements en capital humain financés par l'aide pouvaient faire une grande différence dans la promotion des investissements, en particulier des IED.

78. Un intervenant a félicité la CNUCED des travaux réalisés dans le domaine de l'investissement et l'a encouragée à poursuivre ses travaux directifs, en particulier sur les règles de l'OMC, par exemple les règles relatives aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et celles sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, afin que les moyens et les outils dont avaient besoin les pays en développement pour pénétrer des secteurs d'exportation non traditionnels ne soient pas supprimés. La discussion qui a

suivi a montré combien il était important que les pays donateurs s'acquittent de leur engagement d'allouer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, engagement renouvelé à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, avec des calendriers soumis à contrôle, et on a souligné la nécessité pour les pays en développement d'identifier les investissements nécessaires à la réalisation de leurs objectifs et de déterminer l'ampleur de l'assistance dont ils auraient besoin avant de devenir autosuffisants.

#### *Partenariat mondial pour le développement*

79. Les participants ont décrit les efforts nationaux déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et l'expérience acquise. L'Ouganda, par exemple, avait adopté un large éventail de mesures pour améliorer les conditions d'investissement, avec notamment la création d'une Autorité ougandaise de l'investissement, guichet unique créé à l'intention des investisseurs et dont l'objectif était d'attirer, de promouvoir et de faciliter l'investissement. Le Gouvernement avait identifié un certain nombre de secteurs clefs en matière d'investissement, dont l'éducation, la santé, les infrastructures routières et les télécommunications.

80. Le Fonds national de solidarité, en Tunisie, était un fonds public dont l'objectif était d'aider certains secteurs de la population, «oubliés», à sortir de la pauvreté. Ses ressources financières provenaient de contributions volontaires d'individus, du secteur privé et de l'État. Le Fonds, qui finançait de petits projets d'infrastructure de base, tels qu'équipements électriques, routes, écoles et dispensaires, avait permis d'apporter une aide à un dixième de la population tunisienne et avait contribué à une très forte diminution du taux de pauvreté, qui était passé de 8 % de la population en 1985 à moins de 4 % aujourd'hui.

81. Les intervenants ont également examiné l'importance du microfinancement pour les entreprises des pays en développement et ont écouté un exposé présenté par un représentant de Blue Orchard Finance, société financière de microfinancement basée à Genève, dont la création en 2001 avait été appuyée par la CNUCED. Quelques-uns des principaux obstacles à une croissance plus rapide des institutions de microfinancement étaient le caractère restrictif des réglementations et des contraintes de marché telles que l'absence de données commerciales centralisées, agrégées et cohérentes. Il a été demandé à la CNUCED d'encourager les travaux relatifs à la collecte de telles données.

82. Les participants ont souligné l'importance des partenariats secteur public-secteur privé pour apporter une solution efficace aux problèmes de santé dans les pays pauvres, en particulier dans les PMA, où plus de 50 % de la population n'avaient pas régulièrement accès aux médicaments essentiels. Un certain nombre de partenariats publics-privés avaient été institués au cours des 10 dernières années pour répondre aux besoins des pauvres dans le domaine de la santé. Par exemple, depuis 2000, sept sociétés et cinq organismes des Nations Unies travaillaient ensemble dans le cadre de l'Initiative pour accélérer l'accès aux médicaments, afin d'élargir l'accès aux médicaments antirétroviraux dans les pays en développement. Grâce aux importantes remises de prix proposées par les entreprises participantes et à un engagement politique déterminé, plus de 50 % de tous les médicaments antirétroviraux dans les pays en développement étaient distribués par le biais de cette initiative. En 1999, l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation avait été créée, qui regroupait de grandes sociétés productrices de vaccins, des donateurs, des fondations, des organisations multilatérales et des organisations non

gouvernementales et qui avait pour objectif d'améliorer la vaccination des enfants dans les pays en développement.

83. La discussion qui a suivi a montré que les objectifs du Millénaire occupaient une large place. Pour contribuer efficacement à leur réalisation, la CNUCED devait se concentrer sur ses propres domaines de compétence, où elle pouvait apporter des contributions concrètes. Elle devait par exemple poursuivre ses travaux d'analyse de la situation internationale, en particulier dans le cadre du *World Investment Report*. Elle devait continuer d'analyser l'efficacité des mesures d'incitation, des mesures de ciblage et autres outils de politique générale. La réalisation des objectifs mondiaux dépendait des mesures prises au niveau national. À cet égard, la CNUCED devait continuer de soutenir l'action des pays à travers ses programmes d'examen de la politique d'investissement, l'élaboration de guides de l'investissement et son programme sur l'établissement de liens interentreprises. Elle devait également aider les gouvernements, sur demande, à mettre en place un environnement propice à la création de partenariats secteur public-secteur privé, ainsi qu'à renforcer les capacités intérieures dans les secteurs où un financement public international était disponible. Concernant les droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie, en particulier dans le cas des médicaments essentiels, la CNUCED devait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités productives en partenariat avec des entreprises pharmaceutiques. Étant donné le nouveau mandat imparti à la CNUCED dans le domaine de la responsabilité d'entreprise, il était proposé d'engager les parties intéressées à participer à un dialogue pragmatique au sein du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement.

84. Dans le domaine de la science et de la technologie, la CNUCED devait continuer de travailler en étroite collaboration avec la Commission de la science et de la technique au service du développement, laquelle depuis 2003 examinait la contribution de la science et de la technologie à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, examens qui devraient contribuer efficacement au développement, et en particulier à la réalisation des objectifs du Millénaire. Outre ses travaux d'analyse directive, la CNUCED devait adopter des programmes pragmatiques permettant d'aider les pays en développement à améliorer leur accès aux TIC et à accroître l'utilisation de ces technologies. Dans ce contexte, les représentants se sont félicités de la création récente d'un partenariat entre la CNUCED et le Centre pour les technologies de l'information de Genève, qui aiderait les pays en développement, notamment les PMA, à se doter d'une base de ressources humaines qualifiées dans le secteur des TIC.

## Chapitre IX

### DÉCISIONS DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

#### Décisions de la Commission

85. À sa séance plénière de clôture, le 11 mars 2005, la Commission a adopté des recommandations concertées (voir le chapitre I).
86. Elle a pris note du rapport de la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement (TD/B/COM.2/EM.15/3) et du rapport de la Réunion d'experts sur les incidences de l'IED sur le développement (TD/B/COM.2/EM.16/3).
87. Elle a pris note du rapport intérimaire du secrétariat sur l'application des conclusions concertées et des recommandations adoptées à sa huitième session (TD/B/COM.2/63).
88. Elle a également pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa sixième session (TD/B/COM.2/CLP.48) et du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) sur sa vingt et unième session (TD/B/COM.2/ISAR/26), entériné les conclusions qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session de l'ISAR.
89. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dixième session (voir l'annexe I) et les thèmes de ses réunions d'experts en 2005.

#### Déclarations de clôture

90. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il espérait que les recommandations qui venaient d'être adoptées seraient appliquées. L'échange d'expériences nationales au cours de la session avait été des plus satisfaisant et avait été extrêmement bénéfique. Il a souligné le lien entre investissement et développement dans la coopération entre la CNUCED et la WAIPA.
91. Le représentant d'**Oman** a déploré que certains documents n'aient pas été disponibles en arabe pour la session de la Commission, alors qu'ils étaient distribués dans les autres langues. Il était essentiel que toute la documentation soit disponible dans toutes les langues officielles pour faciliter les consultations entre les délégations et leur capitale

## Chapitre X

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### Ouverture de la session

92. La neuvième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 11 mars 2005. Au cours de la session, la Commission a tenu deux séances plénières et neuf séances informelles. La session a été ouverte le 7 mars 2005 par M. Andreas Pfaffernoschke (Allemagne), Vice-Président.

#### Élection du Bureau

93. À sa séance plénière, le 7 mars 2005, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Love Mtesa (Zambie)
Vice-Présidents:	M. Frederik Artur (Norvège) M. Mehdi Fakheri (République islamique d'Iran) M <sup>me</sup> Crista Gonzalez (Mexique) M. Ivan Gospodinov (Bulgarie) M. Andreas Pfaffernoschke (Allemagne)
Rapporteur:	M. Ricardo Cisneros (El Salvador)

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

94. À propos du point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Examens de la politique d'investissement: Échange d'expériences nationales», le représentant du **Brésil** a dit que son gouvernement appréciait vivement les travaux de la CNUCED relatifs aux examens de la politique d'investissement. Le Brésil y participait activement et jugeait les échanges de vues et d'expériences particulièrement enrichissants. En tant qu'important bénéficiaire d'investissements étrangers directs, il était conscient de la nécessité d'appliquer des politiques d'investissement efficaces pour promouvoir la croissance économique, créer des emplois, renforcer les capacités intérieures et accroître les capacités d'exportation. Ces politiques contribuaient à l'amélioration de la compétitivité des pays en développement sur les marchés mondiaux, ainsi qu'à un développement durable. Étant donné l'importance que le Brésil attachait aux activités du programme relatif aux examens de la politique d'investissement, et de l'intérêt manifesté pour l'examen de la politique d'investissement du Brésil, le représentant a demandé que la présentation de cet examen soit différée jusqu'au second semestre de 2005; cela permettrait de tenir des consultations interministérielles supplémentaires et renforcerait la contribution du Brésil au débat sur cet examen.



95. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/61; l'ordre du jour de la neuvième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.
4. Questions concernant les accords internationaux d'investissement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du Rapport de la Commission.

#### **Adoption du rapport de la Commission**

96. À sa séance plénière de clôture, le 11 mars 2005, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.2/L.21), sous réserve des modifications qui seraient apportées au résumé des déclarations; elle a décidé d'inclure dans son rapport les résumés du Président sur les questions de fond et elle a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIXIÈME SESSION  
DE LA COMMISSION**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement
  - a) Interactions avec la WAIPA.
4. Questions concernant les accords internationaux d'investissement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des conclusions et des recommandations concertées de la Commission.
8. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS EN 2005

#### **Réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil**

1. Dans le Consensus de São Paulo, il a été demandé à la CNUCED de réaliser des analyses en vue de promouvoir et d'accroître les contributions des entreprises au développement économique et social des pays en développement qui les accueillent. La CNUCED devrait à cet effet consulter toutes les parties intéressées, selon que de besoin, en particulier ses partenaires du secteur privé. En tenant compte des initiatives internationales en cours, elle devrait tirer des enseignements dans le domaine du commerce et du développement, et mettre les résultats de ses travaux à la disposition des parties intéressées ou désireuses de connaître son avis.
2. La réunion d'experts déterminera les politiques et les pratiques qui renforcent les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil, sur la base d'un échange de vues entre les multiples parties intéressées et acteurs, y compris les représentants d'autres organisations internationales travaillant dans ce domaine, les représentants de la société civile et le secteur privé. La réunion contribuera ainsi à une meilleure définition des questions en jeu et permettra un échange de meilleures pratiques, la diffusion d'informations et la formation de consensus.
3. Pour faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED établira une note thématique s'appuyant sur certains exemples de contributions des entreprises au développement économique et social de pays en développement d'accueil, et fournissant les éléments d'un cadre d'analyse pour les travaux futurs dans ce domaine.

#### **Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IED: Compilation de données et élaboration des politiques dans les pays en développement**

1. Comme la CNUCED l'a souligné dans diverses livraisons du *World Investment Report*, les politiques sont importantes non seulement pour attirer les IED mais aussi pour en tirer profit. Toutefois, la formulation d'une politique efficace doit reposer sur des données exactes et à jour. Bien que des progrès aient été réalisés à cet égard ces dernières années, la nature et la qualité des données sur l'IED dans un certain nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, restent insuffisantes pour l'analyse et l'élaboration des politiques. Dans ses précédentes discussions, la Commission a reconnu la relative faiblesse de la collecte de données sur l'IED et de statistiques de l'IED aux fins de l'élaboration de politiques appropriées, en particulier dans les PMA, et elle a souligné la nécessité impérieuse d'apporter une assistance technique de qualité aux pays pour renforcer leurs capacités en la matière.
2. À cette fin, il est proposé que la réunion d'experts envisagée se concentre sur la question de la compilation et de l'analyse de données sur l'IED et sur la formulation de politiques dans les pays en développement. Elle sensibilisera les États membres aux normes internationales acceptées pour la collecte de données sur l'IED et les systèmes de notification, y compris pour ce qui est des activités des filiales étrangères dans les pays d'accueil. La réunion d'experts examinera les problèmes rencontrés par les pays en développement, en particulier les PMA, pour

fournir aux décideurs des données à jour et exactes sur l'IED et les sociétés transnationales, de façon qu'ils puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause, et pour concevoir des politiques appropriées, partager les compétences et l'expérience de diverses institutions nationales et régionales à cet égard et examiner les moyens de remédier à ces problèmes.

### Annexe III

#### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session:

Afghanistan	Japon
Algérie	Jordanie
Allemagne	Luxembourg
Argentine	Madagascar
Autriche	Mali
Bahreïn	Maroc
Bangladesh	Maurice
Bélarus	Mexique
Bénin	Népal
Bhoutan	Nicaragua
Brésil	Nigéria
Brunéi Darussalam	Norvège
Bulgarie	Oman
Canada	Ouganda
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Philippines
Cuba	Pologne
Danemark	Portugal
Égypte	République arabe syrienne
El Salvador	République démocratique du Congo
Érythrée	République de Moldova
Espagne	République dominicaine
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Éthiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Serbie-et-Monténégro
France	Slovaquie
Grèce	Sri Lanka
Honduras	Suisse
Inde	Thaïlande
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Ukraine
Irlande	Viet Nam
Israël	Yémen
Italie	Zambie
Jamahiriya arabe libyenne	Zimbabwe
Jamaïque	

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/CIM.2/INF.9

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
  - Communauté européenne
  - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
  - Organisation de coopération et de développement économiques
  - Organisation internationale de la Francophonie
3. Une institution spécialisée et une organisation apparentée étaient représentées à la session:
  - Fonds monétaire international
  - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
  - Catégorie générale*
  - Confédération internationale des syndicats libres
  - Confédération mondiale du travail
  - Fédération syndicale mondiale
  - Global Foundation for Democracy and Development
  - Ingénieurs du monde
6. Les invités spéciaux ci-après ont participé à la session:
  - M. Jan Atteslander, membre du Comité exécutif de la Fédération de sociétés holding industrielles suisses, Berne (Suisse)
  - M. Ricardo Beltramino, professeur, Université de Rosario, Buenos Aires (Argentine)
  - M. Jean-Luc Le Bideau, professeur, Université de Paris (France)
  - M. Dimitrios Zamtzas, étudiant, Institut universitaire des hautes études internationales, Genève (Suisse)
  - M. Daniel Dumitrescu, conseiller juridique, Export-Import Banque, Bucarest (Roumanie)
  - M<sup>me</sup> Ximena Zavala, Proinversión, Lima (Pérou)
7. Les spécialistes ci-après ont participé à la session:
  - M. Peter Brimble, Président, Asia Policy Research Ltd (Thaïlande)

- M. Melchior de Muralt, PDG, Blue Orchard Finance (Tunisie)
- M<sup>me</sup> Ng Su Fum, Directrice générale, MASSCORP (Malaisie)
- M. Maciej Gajewski, Fédération internationale de l'industrie du médicament
- M. Alain Gargour, Président adjoint, Lecico
- M. Andrea Goldstein, Centre de développement de l'OCDE, Paris
- M. Ferhat Horchani, professeur, Université de Tunis (Tunisie)
- M. Robert Jacobson, Vice-Président, Finances, UNILEVER
- M. Makhdoom Ali Khan, Procureur général, Bureau du Procureur général (Pakistan)
- M. Jean-Marie Leclerc, Directeur général du Centre pour les technologies de l'information de Genève
- M. Bart Legum, conseiller, Debevoise & Plimpton (France)
- M<sup>me</sup> Padma Mallampally, consultante (États-Unis d'Amérique)
- M. Howard Mann, avocat international et conseiller juridique international, Institut international du développement durable (Canada)
- M. Ricardo Martinez, Président, Commission du développement industriel de Mexicali
- M<sup>me</sup> Ruth Nyakotey, chef exécutif adjoint, Investment Promotion Center (Ghana)
- M. Dan O'Brien, rédacteur en chef, Economist Intelligence Unit
- Professeur Jeffrey Sachs, Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les objectifs de développement du Millénaire (via vidéoconférence)
- M. Zafar Siddiqi, Président et Directeur général de CNBC Arabia, Dubaï
- M. Sirjiwan Singh, Directeur général, Wockhardt UK Limited
- M. Muthucumaraswamy Sornarajah, professeur, Faculté de droit de l'Université nationale de Singapour
- M. Raúl Viuesa, arbitre, professeur, Université de Buenos Aires (Argentine)
- M. Björn-Erik Willoch, Vice-Président, Capgemini, et Directeur de Global Consulting Services

-----